

## Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 6 mars 2023

### **Vœu des élu-e-s des groupes Communistes et Citoyens, Paris en Commun socialistes écologistes et républicains, Génération.s, Écologistes de Paris 20 relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publiques**

Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite, de développer leur libre arbitre et construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;

Considérant que la politique d'austérité d'Emmanuel Macron s'est déjà traduite par la suppression, au plan national, de 7900 postes de titulaires, une réforme chaotique de la formation des enseignantes et enseignants, des rendus de crédits à Bercy et que le gouvernement souhaite amplifier cette politique de dégradation du service public d'éducation par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 ;

Considérant que ces suppressions effectuées au nom d'un alignement par le bas sur les académies les moins bien pourvues en titulaire procède d'une fuite en avant dans la détérioration de l'éducation nationale et des conditions de travail des enseignantes et enseignants ;

Considérant que cela ne pourra qu'amplifier les difficultés de recrutement qui se traduisent déjà par un recours déraisonnable par « job-dating » aux emplois contractuels et des remplacements non satisfaits ayant mis en péril la rentrée 2022 dans certains établissements ;

Considérant qu'il y a au contraire urgence à recruter des titulaires supplémentaires pour couvrir les besoins en remplacements, maitres et maitresses spécialisés et réseaux Rased afin de répondre aux fragilités de l'Éducation nationale et aux dégâts du Covid qui a laissé des traces profondes chez les élèves, exacerbant les difficultés scolaires et les décrochages, et nécessitant une présence accrue de professeurs auprès des élèves ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN de Paris des 13 et 6 mars, contenant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, ce sont 16 fermetures de classes dans 16 écoles qui sont envisagées pour la rentrée 2023 et 6 fermetures de classes dans 5 collèges de l'arrondissement, dont certaines ayant déjà subi une fermeture l'année dernière ;

Considérant que les ¾ des propositions de fermetures dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement touchent des écoles en Éducation prioritaire qui s'ajoute à la baisse de la dotation horaire globale de tous les collèges du 20<sup>ème</sup> arrondissement en REP ou en REP + ;

Considérant la nécessité d'offrir un large éventail de poursuite d'études à tous les jeunes du 20<sup>ème</sup> arrondissement qui nécessite le maintien des lycées professionnels à Paris comme le lycée Charles de Gaulle ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable pour le primaire mais qui n'est pas établie au collège, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude *Regards sur l'Éducation* publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membres de l'organisation ;

Considérant que les réformes successives et les suppressions de poste entraînent une fuite vers le privé qui est passée de 33 à 36 % l'année dernière et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements mettent en danger de la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant que l'accélération d'une école plus inclusive est une priorité au travers la création de lieux mixtes alliant médico-social et éducatif permettant aux enfants d'accéder aux lieux dits ordinaires où l'environnement s'adapte à l'enfant et non l'inverse ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves en situation de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments scolaires et améliorer leur performance énergétique ;

Considérant que la campagne « *Touche pas à ma classe* » rassemble des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, que la pétition est déjà signée par des milliers de parents qui demandent au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale ;

Considérant la mobilisation des parents d'élèves et des personnels accueillis en mairie d'arrondissement le 10 février et la prise de position ferme de la Maire de Paris et du Maire du 20<sup>ème</sup> arrondissement contre ces projets de fermeture ;

**Sur proposition des élues-s des groupes Communistes et Citoyens, Paris en Commun socialistes écologistes et républicains, Génération.s et des Écologistes de Paris 20, le Conseil d'arrondissement, émet le vœu :**

- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite, notamment dans les quartiers populaires ;**

- **Que l'État affecte en priorité des moyens supplémentaires au développement de l'école inclusive, pour développer des structures mixtes en faveur des élèves en situation de handicap et en parallèle des moyens supplémentaires pour le recrutement d'AESH ;**
- **Qu'il renforce les « brigades » de remplacements, ainsi que le nombre d'enseignantes et d'enseignants spécialisés dans les écoles publiques ;**
- **Que les classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre) qui concilient apprentissages artistiques et mixité sociale soient pérennisées et renforcées ;**
- **Que la Région Ile de France suspende sa décision de fermeture des lycées professionnels à Paris et donc du lycée Charles de Gaulle dans le 20<sup>ème</sup>.**